

L'aide à domicile au quotidien

Il y a un an notre dossier était déjà consacré à ce sujet. Pour vous informer sur son fonctionnement théorique. A présent nous présentons la synthèse des enquêtes effectuées dans nos sections départementales.

L'étude de ce thème a souvent été l'occasion de rencontrer des responsables d'associations et de mutuelles. Les bulletins départementaux ont publié travaux préparatoires, questionnaires ou appels à témoignage avec des retombées en général décevantes.

Pour répondre aux attentes des participants des AG, des responsables d'associations d'aide à domicile y sont souvent intervenus et la séance de questions réponses a montré l'intérêt soulevé par ce sujet.

La situation dans les départements

Cette étude a été l'occasion de découvrir une offre variée et multiforme. C'est parfois une situation de monopole d'une association de retraités, de la CRAV, du Conseil Général. Mais en général les deux grandes associations (UNASSAD et ADMR), se partagent la totalité du territoire, souvent en bonne intelligence, parfois en guerre ouverte. Les mutuelles se contentent de diriger leurs adhérents vers ces associations, avec lesquelles elles ont des conventions. Dans les grandes villes, les CCAS ont un quasi-monopole. Le « marché » de l'aide ménagère est en expansion. Le secteur est devenu concurrentiel. De nombreuses associations dites « intermédiaires » se structurent, utilisant des personnes en insertion et bénéficiant ainsi d'aides de l'Etat.

Les statistiques départementales, très partielles, sont difficilement exploitables. Il y a eu des difficultés pour avoir un bilan officiel, certains opposant la « nécessité de confidentialité ». Les bénéficiaires de l'AMD sont essentiellement une population féminine dont l'âge moyen dépasse les 80ans. Le nombre d'heures varie de 2 à 36 par semaine. Le coût horaire, en prestataire, varie de 8 à 14 €. Le nombre de personnes utilisant le chèque-emploi-service ou même les associa-

tions non conventionnées semble important. On constate aussi, très prosaïquement, que l'aide à domicile revient souvent moins cher que la maison de retraite tant pour la personne intéressée que pour la société.

Un rôle irremplaçable

C'est une prestation reconnue comme indispensable au maintien à domicile. Tous s'accordent à reconnaître le rôle irremplaçable de l'AMD : aide matérielle, aide morale, aide psychologique pour la personne assistée comme pour l'entourage proche. D'où la nécessité de mettre en cohérence, autour de la personne âgée, le bénévolat des aidants familiaux et le travail des professionnelles. Dans l'ensemble les utilisateurs sont satisfaits. Les services d'aide à domicile doivent être au plus près des demandeurs. Le bénéficiaire doit rester un usager et non devenir un client. La charge financière peut devenir trop lourde et conduire à l'abandon de l'aide ménagère.

Le manque de personnel est le gros problème et pourtant, du fait de l'augmentation du nombre des personnes âgées, cette activité devrait être un créneau porteur pour la création d'emplois. La volonté des autorités est d'insérer des chômeuses mais elles manquent parfois de motivation pour le service des personnes âgées. Il sera toujours difficile de trouver du personnel jeune dans les campagnes où il n'y a qu'une population vieillissante. L'attractivité du métier, à 100 % féminin, n'est pourtant pas effective. La nature de l'aide à domicile a changé, les pathologies sont plus lourdes, l'approche psychologique, importante. Ce manque de personnel crée de grosses difficultés surtout pendant la période d'été. Et cette constatation était antérieure à l'épisode de la canicule. Les services de week-end sont encore un point noir. Les prestations des jours fériés ne sont que rarement assurées et sont pourtant absolument nécessaires.

Le gré à gré est peu contrôlé pour vérifier la qualification du personnel et le recours à des personnes non qualifiées y est courant.

Les frais de déplacement sont fréquents et importants. Leur remboursement entraîne un déficit supplémentaire, qu'il faut inclure dans le coût du service et souvent faire payer en plus à l'utilisateur. La formation est une nécessité sur laquelle il faut insister. Il est important d'améliorer la compétence, de favoriser l'évolution professionnelle. La réforme du CAFAD devrait permettre l'élaboration d'un plan de formation plus pertinent pour l'avenir d'un service de qualité. Mais les difficultés d'organisation sont importantes et la formation nécessaire est faite à minima faute de moyens. On constate, sitôt après une formation, une fuite vers les établissements où l'emploi est plus stable et mieux rémunéré.

Un métier 100% féminin





Les professionnelles de l'aide à domicile doivent être formées.

Se dégage aussi, pour aider les aidants familiaux, la nécessité d'une formation en direction des familles.

La convention collective unique va rendre enfin décentes les conditions de vie professionnelle des personnels. Il y a des risques de réduction du nombre d'heures, si l'enveloppe reste la même.

L'impact de l'APA

L'APA a apporté un souffle financier pour mieux prendre en compte la dépendance. Elle a entraîné un transfert des prises en charge vers le Conseil Général sans toutefois générer une activité supplémentaire. Dans quelques départements, l'APA a gonflé la demande, dans d'autres, on signale au contraire une diminution globale du nombre d'heures. Par sa grande complexité administrative, l'APA a compliqué le fonctionnement de l'AMD. Le choix politique actuel est de mettre le service prestataire en concurrence avec le secteur commercial et l'APA va aussi vers des réseaux de prise en charge style SOS, ce qui est inquiétant.

Depuis la mise en place de l'APA, certains financeurs ont diminué leurs aides. Les associations se plaignent de cette baisse de ressources. Et certaines sont parfois en déficit. Comme les financements sont multiples cela complique le travail des associations.

L'aide ménagère est prise en charge par les caisses de retraite. Chacune gère cette prestation comme elle l'entend. Pour un même besoin, leur financement est différent.

Rien que pour cela, il vaudrait mieux que tout ce qui concerne la dépendance soit pris en charge par la Sécurité Sociale. Ici aussi installer décentralisation et

subsidiarité sans péréquation financière intégrale c'est construire une France à x vitesses, développer l'individualisme destructeur de la revendication sociale collective et introduire des pratiques prenant en otage les populations les plus faibles et les plus démunies.

En guise de conclusion

Quelle politique veut-on pour demain pour nos personnes âgées ? Que voyons-nous poindre ?

- un recul de la motivation des personnels,
- une complexité des mécanismes à mettre en œuvre,
- une concurrence qui ne dit pas son nom,
- une atomisation des financements qui va à l'encontre d'une égalité des traitements,
- une exigence des familles dépassées par la situation.

Une politique ultra libérale de désengagement financier laisse sur le bord du chemin, les plus démunis, les plus handicapés. Il existe dans ce domaine, une mine d'emplois de proximité qu'il faut développer en offrant toutes les garanties de formation, de rémunération et aussi de reconnaissance. Quel gouvernement prendra en compte cette réalité ? Il faut une politique qui donne les moyens pour que l'allongement de l'espérance de vie reste un phénomène spectaculaire et heureux. Mais ce n'est pas le projet d'action gouvernemental « Vieillesse et solidarités » qui, dans sa version actuelle, devrait amener une réelle amélioration, ni à domicile ni en établissement. □

JEAN TANNIOU

(groupe de travail Protection sociale)

L'aide de la FGR-FP

Nos adhérents ne doivent pas hésiter à solliciter les sections départementales de notre association pour tous renseignements complémentaires à propos de l'aide à domicile.

Les secrétaires départementaux disposent des outils nécessaires à votre information sur la constitution d'un dossier, sur les aides et les recours possibles.

De votre côté n'hésitez pas à nous faire part des anomalies que vous constatez ou au contraire des exemples de bonne gestion des dossiers d'aide à domicile.

Les représentants de la FGR-FP dans les CODERPA utiliseront ces illustrations locales très concrètes pour intervenir lors des réunions du comité ou auprès de la Préfecture, du Conseil Général, des associations concernées...

Lorsqu'une aide à domicile devient nécessaire pour soi-même ou l'un de ses proches il est bon de ne pas rester isolé et démuné.

Nous sommes à votre service pour rompre cet isolement.

JM

LEXIQUE

AMD : Aide ménagère à domicile

CRAV : Caisse régionale d'assurance vieillesse

UNASSAD : Union nationale des associations de services de soins à domicile

ADMR : Aide à domicile en milieu rural

CCAS : Centre communal d'action sociale

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées.